

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 18 janvier 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 18 janvier 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (438r, 439v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 18 janvier 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47999>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 janvier 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

RésuméGodin informe André qu'il retourne à Laeken un chèque acquitté. Il l'avertit qu'il ne faut pas payer de frais à Darras pour sa venue à Guise et qu'il s'oppose à la « condition en dehors » de Lassérée. Sur le tarif des marchandises et les remises. Sur la cheminée à souffleur rotatif. Dans le post-scriptum, Godin aborde la question des affaires traitées par Darras avec la maison Seret : Seret s'engagerait à prendre chaque semaine une voiture de marchandises jusqu'à concurrence de la somme de 15 000 F, prendrait à sa convenance les marchandises pour 15 000 F supplémentaires avant le 31 décembre, et jouirait d'une remise de 6 % ; Godin n'était pas d'accord sur une livraison jusqu'à décembre des marchandises des derniers 15 000 F ; il explique à André qu'il a fait part de son mécontentement à Darras et qu'il priverait ce dernier de ses commissions pour les marchandises livrées à Seret après le mois de septembre.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Darras \[monsieur\]](#)
- [Lassérée \[monsieur\]](#)
- [Seret \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 18/09/2023